

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

*Vu le Code de l'Education, et notamment son article L953-6,
Vu la loi 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements d'enseignement supérieur ;*

ARRETE

Portant proclamation des résultats et nomination des représentants des personnels de la Commission Paritaire d'Etablissement

Article 1 : La commission paritaire d'établissement renouvelée par les scrutins du 15 décembre 2015, est composée comme suit :

 GROUPE I : Personnels ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation, corps des personnels ouvriers, corps des personnels sociaux et corps des personnels de santé	
Titulaires	Suppléants
Catégorie A	
Monsieur BIEHLER Jean-Marc (SNPTES)	Madame MACHADO Carine (SNPTES)
Monsieur BELLOY Nicolas (SNPTES)	Monsieur CANDORE Jean-Charles (SNPTES)
Catégorie B	
Madame DELAHAUT Laurence (SNPTES)	Monsieur DROTHIERE Xavier (SNPTES)
Monsieur GIORIA Vincent (SGEN CFDT)	Madame OULD OMAR – SLAH Kheira (SGEN CFDT)
Catégorie C	
Madame HUMBERT Nathalie (CGT / SNASUB-FSU)	Madame TRAORE Marie (CGT / SNASUB-FSU)
Monsieur JACQUOT Yves (SGEN CFDT)	Madame LOMBARDOT Florence (SGEN CFDT)
 GROUPE II : Personnels de l'Administration de l'Etat, Personnels de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur	
Titulaires	Suppléants
Catégorie A	
Madame ZUCK Isabelle (A&I – UNSA)	Madame LUZI Alexandra (A&I – UNSA)
Catégorie B	
Madame BRACQUEMART Eliane (A&I – UNSA)	Madame ROUX Chantal (A&I – UNSA)
Madame LEBON Claudine (CGT / SNASUB-FSU)	Madame FOREST Alexandra (CGT / SNASUB-FSU)
Catégorie C	
Madame RIVARD Marie-Christine (A&I – UNSA)	Monsieur PICHE Olivier (A&I – UNSA)
Madame OUDINET Patricia (CGT / SNASUB-FSU)	Madame JUPILLAT Corinne (CGT / SNASUB-FSU)
 GROUPE III : corps des personnels des bibliothèques, corps des personnels de documentation et corps des personnels de magasinage	
Titulaires	Suppléants
Catégorie A	
Madame FOHANNO Véronique (UNSA ITRF.BI.O)	Madame POIROT Cécile (UNSA ITRF.BI.O)
Catégorie B	
Monsieur GOMES Jean-Claude (UNSA ITRF.BI.O)	Madame DEBEURY Maud (UNSA ITRF.BI.O)
Catégorie C	
Madame BORGHI Coralie (CGT / SNASUB-FSU)	Monsieur HUMMEL André (CGT / SNASUB-FSU)
Madame LEPAUL Delphine (UNSA ITRF.BI.O)	Madame PUICHAFFRAY Françoise (UNSA ITRF.BI.O)

Article 2 – Mandat.

Les représentants des personnels de la commission paritaire d'établissement sont désignés pour une période de trois années à compter du lundi 4 janvier 2016.

Article 3 – Exécution

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 – Voies et délais de recours :

Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats, devant le chef d'établissement auprès duquel la commission est placée, puis, le cas échéant, devant la juridiction administrative.

Reims, le 17 décembre 2015

Le Président de l'Université
de Reims Champagne-Ardenne

Gilles BAILLAT

